

Consultation sur le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le département du Nord

Ce point à l'ordre du jour fait suite à l'information donnée lors de la réunion du CSE du 28 novembre 2019.

La CGT a voté contre la mise en place du dispositif

Explication du vote donnée en instance :

« Il est vrai que cette mission confiée par le conseil départemental du Nord à Pôle Emploi démontre le professionnalisme reconnu des agents de Pôle Emploi dans leurs missions d'accompagnement.

Pour autant, ce dispositif se met en place dans le cadre de missions auprès d'agents volontaires qui seront **remplacés par des CDD.**

Une nouvelle fois, nous aurions préféré que l'appel à candidatures soit substitué par une diffusion de postes afin de garantir le volontariat et la pérennité du poste.

De plus, le remplacement devrait s'opérer par **des renforts en CDI**. A force de nouvelles missions et de renforts en CDD, la précarité risque de s'imposer à Pôle Emploi, **notamment à l'accueil.**

Pour l'ensemble de ces points, la CGT Pôle Emploi Hauts-de-France émet un avis défavorable à cette consultation. »

En complément, la direction nous indique que les conseillers de ce dispositif n'auront pas de bureau attribué et que s'il n'y a pas de volontaires dans l'agence concernée, la mise en place ne se fera pas !!!

Durée de la mission 18 mois renouvelable (3 ans) pour un portefeuille de 70 Privés d'emploi

Information sur le projet «Prise de rendez-vous en ligne »

La direction nous présente la généralisation des prises de rendez-vous en ligne par les demandeurs d'emploi.

A partir de janvier jusqu'en juin 2020 ce déploiement sera à la « main des agences ».

Techniquement, le conseiller placement va ouvrir ses plages de rdv sur un agenda électronique. Le conseiller a le choix du nombre de plages et de la durée des entretiens. Les rdv peuvent se prendre en physique, téléphonique ou en visio. Le demandeur d'emploi prend son rendez-vous en ligne sur les horaires proposés via son espace personnel en choisissant sa modalité de contact. Il peut également annuler son rendez-vous sans application de la gestion de la liste s'il motive son annulation (sans avoir besoin d'un justificatif).

Ce déploiement ne concerne pas les agents GDD pour l'instant.

Même si cette généralisation peut permettre une meilleure accessibilité de notre service public au privé d'emploi, **la CGT sera très vigilante sur la mise en place dans les agences car « à la main de l'agence » ne veut pas dire mise en place équitable.**

Vos élus et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires: Mohamed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

Elu(e)s Suppléants: Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

Représentant syndical: Willy SPANHOVE

Pour nous contacter: cgt.ce-hdf@pole-emploi.fr <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>